



**ARRETE**

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

**Master  
2ème année  
Mention Droit international et droit européen  
Parcours Juriste d'affaires internationales**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE**

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2025-2026 en :

**Master  
2ème année  
Mention Droit international et droit européen  
Parcours Juriste d'affaires internationales**

est composée comme suit :

- Madame Cécile LE GALLOU, maître de conférences, présidente de la commission
- Monsieur Hugues KENFACK, professeur des universités
- Monsieur Marc BLANQUET, professeur des universités
- Madame Zoé JACQUEMIN, professeur des universités

**Article 2**

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Pour le Président, et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
de l'Université  
Fait à Toulouse, le 17/07/2025

Le Président de l'Université  
Hugues KENFACK